



# RÈGLEMENT & CONDITIONS GÉNÉRALES 2023

## 1/ ORGANISATION

Le BASQUE CLASSIC CARS ELÉGANCE AUTOMOBILE est organisé par la SAS BCCR domicilié : Résidence Victoria 21 ter Avenue Edouard VII, Box 810, 64200 BIARRITZ – France.  
Tél. : +33 609 519 259  
Email : contact@basqueclassiccars.com  
Site : <http://www.basqueclassiccars.com>  
Société par Action Simplifiée au capital de 5 000 euros  
RCS BAYONNE 852 014 265

## 2/ OUVERTURE

L'événement Basque Classic Cars Elégance Automobile aura lieu du 11 au 14 Mai 2023 sur la ville de Biarritz et la commune de San Sebastián.  
**Les horaires sont les suivants :** Jeudi 11 mai 18h /22h (exclusivement les Participants concurrents et Partenaires), Vendredi 12: 10h / 19h, Samedi 13: 10h / 19h et Dimanche 14 septembre: 10h / 17h  
Les Participants et Partenaires ou exposants ou leurs représentants devront se conformer aux instructions du BCCR pour la réglementation des entrées et des sorties pour la circulation des véhicules, ainsi que la libre circulation dans l'enceinte de l'exposition ou du paddock et des espaces privés.

## 3/ EXPOSITION

Ce concours d'élégance a pour objectif de valoriser le patrimoine automobile et l'histoire du concours automobile de Biarritz Pays Basque. Cet événement permettra de présenter des véhicules de prestiges et modernes.  
Ce concours d'état et d'élégance est ouvert aux véhicules de collection et aux motos, selon les critères des thèmes et des classes retenues.  
Afin de privilégier la qualité de la présentation, le nombre de voitures présentées lors de ce concours d'élégance sera limité à 32 voitures sélectionnées et à 90 voitures participantes au concours d'état.

## 4/ INSCRIPTION

La clôture des inscriptions est fixée au plus tard le 30 mars 2023.  
Les demandes d'inscription doivent être adressées à : SAS BCCR Résidence Victoria 21 ter Avenue Edouard VII, Box 810, 64200 BIARRITZ - par email à : contact@basqueclassiccars.com  
Pour être prises en considération, les demandes devront être entièrement remplies, dûment signées, et accompagnées du règlement TTC suivant les conditions ci-après.

## 5/ CONDITIONS ET MODE DE RÈGLEMENT

- Conditions : 50 % à la signature et solde avant le 31 janvier 2023 sur présentation de facture, pour toute inscription avant le 31 décembre 2022. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 règlement intégral à l'inscription.  
- Règlement : Par chèque à l'ordre de SAS BCCR ou par virement bancaire IBAN FR76 1690 6000 2287 0292 9159 287 BIC : AGRIFRPP869

## 6/ ENLEVEMENT

Toutes les voitures devront être entièrement évacués le lundi 15 mai 2023 avant 08h00.

## 7/ CONFORMITÉ

Il appartiendra à chaque propriétaire d'accomplir les formalités administratives de l'organisation, de présenter les documents du véhicule. Le participant atteste sur l'honneur être assuré à titre personnel, ainsi que d'assurer les véhicules engagés au concours et/ou rallyes en responsabilité civile et accident pour l'ensemble des risques liées à sa participation.

## 8/ RÉSILIATION

La demande d'inscription, accompagnée du versement obligatoire, constitue un engagement ferme. Les désistements doivent être communiqués par le participant et/ou le partenaire ou l'exposant par lettre recommandée adressée à la SAS BCCR. En cas de désistement d'inscription, et si la résiliation intervient moins de 60 jours avant la date d'ouverture de l'événement, soit le 10 mars 2023, le paiement intégral des factures reste dû.

## 10/ DÉGRADATION

Tout comportement inadapté ou à caractère dangereux pourra être sanctionné par l'exclusion du concours de par l'organisateur. L'organisation BCCR et la ville de Biarritz se réservent le droit de poursuites à tout problème manifesté.

## 11/ ASSURANCE

La SAS BCCR déclare avoir souscrit les assurances lui incombant en tant qu'organisateur de manifestations, y compris l'assurance annulation. Etant rappelé que conformément au règlement général des foires et salons, l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, dommages ou vols subis par les exposants, sur les biens et matériels présentés et installés et qu'il ne saurait avoir à répondre des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers. Le Participant et/ou Partenaire ou Exposant affirme être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile. Tout Participant et/ou Partenaire ou Exposant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur et ses assureurs.

## 12/ JURY

Le jury est composé par le comité de pilotage de l'événement BCCR, organisateur du concours.  
Ce jury regroupera des personnalités représentatives et experts dans monde de l'automobile.  
Les membres du jury ou du comité d'organisation pourront présenter leurs voitures et participer au concours.

## 13/ ADMISSION AU VILLAGE AUTOMOBILE CLUB ET EXPOSITION

Seuls pourront être admis les participants engagés conformément à leurs packs d'inscriptions. Un contrôle d'accès filtrera cette admission

## 14/ COCKTAIL, BUFFET...

Pour rappel un service d'hospitalité est inclus dans les conditions de participations et/ou de partenariat.

## 15/ FORCE MAJEURE – ANNULATION – REPORT

L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation en cas de force majeure. Toutes situations nouvelles\*, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, constituent des cas de force majeure justifiant à tout moment, l'annulation ou le report de la manifestation. En cas d'annulation, soit le montant versé pourra être restitué aux participants avec toutefois une retenue d'un montant de 15% définitivement acquis à BCCR ou mis en réserve à valoir sur la prochaine édition. (\*A l'exclusion de situation pandémique, respectant les directives gouvernementales en vigueur et de la présentation conforme du Passeport sanitaire)

## 16/ DROIT D'IMAGES

Le participant autorise la SAS BCCR à publier les informations et images fournies, ainsi qu'à utiliser à des fins privées ou commerciales les images et vidéos enregistrées lors du Concours d'Elégance Pays Basque Elégance Automobile et/ou Rallyes BCCR.

## 17/ LITIGES

En cas de litiges entre l'organisateur et l'exposant ou le partenaire, le tribunal de commerce du siège de l'organisateur sera seul compétent.

## Je soussigné,

(Nom et fonction du représentant habilité) **dégage la SAS BCCR ainsi que ses gérants et bénévoles organisateurs de l'événement de toute responsabilité en cas d'accident et de ses conséquences pouvant subvenir dans le cadre des activités liées à l'événement et au concours.**

## Fait à :

**Cachet et signature (obligatoires) :**

Avec mention manuscrite « Bon pour acceptation »